

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN LE VASSON**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2022**  
**PROCES-VERBAL**

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de M. VERMEULEN Nicolas, Maire.

**Présents** : M. VERMEULEN - M. LEMOUX - Mme FRÉTÉ – M. ENGUEHARD - M. PASCAL - Mme GRONIER – Mme LEMOINE - M. NOURY – M. ANCERNE - M. LE MÉTAYER - M. DUCLOS – M. NOURRY -

Absents excusés : M. BUREK qui a donné pouvoir à M. LE METAYER – M. TROUVE

**Secrétaire de séance** : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de de séance. Madame Christine FRÉTÉ est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

**Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 27 septembre 2022 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le Procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

**L'ordre du jour :**

- Procès-verbal de régularisation constatant la mise à disposition à la CCCSN des équipements préélémentaires et élémentaires,
- Demande de dégrèvement eau – part assainissement,
- Vente de terrain SCI des Hortensias,
- Terrain zone artisanale,
- Dossier boulangerie,
- Point lotissements,
- Point budgétaire,
- Point éolien,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Création de poste Rédacteur territorial principal de 1ère classe
- Création de poste Adjoint administratif territorial principal 2ème classe
- Création de poste Adjoint technique territorial principal 1ère classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ajout de ces trois délibérations. Celles-ci seront ajoutées à l'ordre du jour présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire présente M. MEZOU Sébastien, Président de l'Association « Les Décoxés », venu pour faire connaître son association et ses objectifs.

M. MEZOU fait part au Conseil Municipal de son projet d'organiser un meeting de voitures Volkswagen à St Germain le Vasson en juin 2024.

Le Conseil Municipal salue cette initiative et souhaite une longue vie à l'association.

**2022/059 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2022 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,  
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 27 septembre 2022, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Julien LEMOUX.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2022.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

**2022/060 – Procès-verbal de régularisation constatant la mise à disposition à la CCCSN des équipements préélémentaires et élémentaires :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de régularisation constatant la mise à disposition à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande des équipements préélémentaires, élémentaires situés sur notre commune.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal susnommé (annexé à la présente délibération).

**2022/061 – Demande de dégrèvement eau – part assainissement :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réclamation de M. et Mme AUGER William suite à un problème de fuite d'eau après compteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord, pour un dégrèvement sur la part assainissement communal en prenant comme nouvelle base une consommation de 39 m<sup>3</sup> sur la facture concernée. Ce dégrèvement est effectué à titre exceptionnel.

**2022/062 – Vente de terrain :**

Suite à la demande de la SCI des Hortensias, sise 8 avenue du 2<sup>ème</sup> Corps Canadien, d'acquérir une bande de terrain de 427 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée ZB 418, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de vendre à la SCI des Hortensias une parcelle de 427 m<sup>2</sup> au prix de 10.00 €/m<sup>2</sup> soit 4 270 €.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que pour la signature de l'acte notarié.
- Dit que les frais de géomètres et notariés sont partagés à hauteur de 50 % à l'acquéreur, SCI des Hortensias et 50 % à la collectivité.

#### **2022/063 – Vente de terrain zone artisanale :**

Suite à la demande de M. LANGLET Arnaud d'acquérir du terrain sur la zone artisanale, pour une contenance de 3 180 m<sup>2</sup> prise sur la ZA 285 ainsi qu'une contenance de 801 m<sup>2</sup> prise sur la parcelle ZA 8, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de vendre à M. LANGLET Arnaud une parcelle d'une contenance de 3 180 m<sup>2</sup> ainsi qu'une parcelle d'une contenance de 801 m<sup>2</sup> au prix de 6 €/m<sup>2</sup> pour les deux parcelles soit un total 3 981 m<sup>2</sup> au prix de 23 886 €.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que pour la signature de l'acte notarié.

#### **2022/064 – Création de poste :**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de :

- Rédacteur Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions de secrétaire de Mairie.
- Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal,

#### **DECIDE**

- la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (23/35) de Rédacteur Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- la suppression, à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (23/35) de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

#### **2022/065 – Création de poste :**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de :

- Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les missions d'agent administratif pour l'Agence Postale Communale.
- Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal,

#### **DECIDE**

- la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (15/35) d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- la suppression, à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (15/35) d'Adjoint Administratif Territorial.

**PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

#### **2022/066 – Création de poste :**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de :

- Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.
- Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal,

#### **DECIDE**

- la création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (15/35) Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- la suppression, à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (15/35) Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

#### **2022/067 – Pêche communale :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune est bordée par la Laize, rivière s'étendant sur 32 km dont environ 3 km sur Saint Germain le Vasson.

Actuellement, les bords de Laize sont loués par l'Association de pêche La Gaule des Métallos dont le siège est situé à Mondeville.

Monsieur le Maire expose le projet de plusieurs habitants et pêcheurs de St Germain le Vasson souhaitant créer une association de pêche communale.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour prévenir l'Association la Gaule des Métallos, la fédération départementale et nationale de la pêche, de notre décision de ne pas renouveler le bail de la Gaule des Métallos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord pour ne pas renouveler le bail de la Gaule des Métallos,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Point lotissements** : M. LEMOUX fait le point sur les 3 lotissements implantés sur la commune et donne des documents indiquant l'adresse des futurs habitants. Il informe que la quasi-totalité des permis de construire ont été déposés.

**Point budgétaire** : M. LEMOUX fait le point sur la santé financière de la commune à ce jour.

**Point éolien :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est organisée par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande est prévue le mardi 22 novembre 2022 en présence d'EnergieKontor, entreprise allemande spécialisée dans le développement et le management de fermes éoliennes et de parcs solaires.

**Questions diverses :**

Illuminations de Noël : M. ANCERNE demande s'il est envisagé une réduction ou une annulation des décorations de Noël. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réduire les illuminations à hauteur d'une décoration sur deux.

Présence Verte : M. LEMOUX informe le Conseil Municipal que 4 agents seront prochainement équipés du dispositif Présence Verte. Ce dispositif consiste en une protection des agents isolés sur le territoire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**

Le Secrétaire,

Christine FRÉTÉ



Le Maire,

Nicolas VERMEULEN

